

129

Novartis

tout.lemonde.fr > info.lemonde.fr > France > Société

## La mobilisation en faveur de la gynécologie médicale marque des points

Mis à jour le jeudi 15 juin 2000

- M. Joseph annonce 10 milliards de francs pour les familles
- « La famille contemporaine offre de multiples visages »
- Adapter les lieux d'accueil des tout-petits aux modes de vie des parents
- Dans le Nord, une « halte-garderie volante » pour les parents aux horaires décalés
- Une mission d'information sur le « syndrome de la guerre du Golfe » envisagée à l'Assemblée
- Christine Justolère pour l'exercice de René De Bro
- Prisons avec sursis requise dans le procès des Cléments français
- Le Parlement européen adopte des mesures d'aides à l'industrie de l'automobile
- Perquisition des juges de l'affaire Elf chez le dirigeant du RPF Jean Jacques Guibet
- L'ex-président d'une marque d'articles de sport du RPF placé en garde à vue
- Un « coup de blanchiment » complexe

APRÈS trois ans de mobilisation et fort d'une pétition revendiquant un million de signatures, « *Touche pas à mon gynéco* », le mouvement qui lutte pour le rétablissement d'un enseignement et d'un diplôme autonomes de gynécologie médicale vient d'enregistrer une avancée notable. Mardi 13 juin, Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés, a annoncé la mise en place d'un diplôme d'études spéciales (DES) mixte de gynécologie-obstétrique (discipline chirurgicale) et de gynécologie médicale qui pourrait être effectif en novembre 2000. Les textes sont prêts, a affirmé Mme Gillot, pour redonner à la gynécologie médicale la place qu'elle a perdue, lorsqu'en 1986, a été supprimé l'enseignement de cette spécialité. Ne subsistait depuis lors qu'un enseignement chirurgical. Les nouveaux textes en préparation réperteront également les services hospitaliers chargés de la formation des internes ainsi qu'une liste de « chargés d'enseignement ».

Le comité de défense de la gynécologie médicale, tout en reconnaissant l'avancée ainsi réalisée avec la création de ce diplôme mixte, ne désarme pas. Il revendique le rétablissement de deux formations autonomes, l'une de gynécologie-obstétrique, l'autre de gynécologie médicale. Cette exigence a reçu l'appui du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), instance paritaire consultative qui, dans sa séance du 15 mai, a voté à l'unanimité (moins une abstention) pour la création de deux DES distincts. « *Faudra-t-il 2 millions de signatures pour nous faire entendre ?* », demande Gisèle Jeanmaire, porte-parole du Comité de défense, qui se dit décidée à poursuivre son combat pour que soit garanti par la loi, le libre accès au gynécologue même pour les patientes inscrites chez un « médecin référent ».

Cette revendication est à l'origine de la création du Comité de défense de la gynécologie médicale, lorsqu'en 1997, lors de la création du médecin-référent, ce généraliste qui décide d'un éventuel recours à des spécialistes, une gynécologue d'Albi (Tarn), Dominique Malvy, s'alarme du coup de grâce donné à la spécialité. Théoriquement, si l'on est inscrit chez un médecin-référent, il n'est pas possible d'être remboursé d'une visite à un spécialiste qu'on est allé consulter de soi-même. Ce qui condamne en grande partie l'accès au gynécologue.

### SPÉCIALITÉ À PART ENTIÈRE

Depuis lors, la mobilisation n'a fait que s'amplifier en faveur de la

### Publicité

Tremp

22, 23, 24 juin  
Palais des Congrès  
- Paris

Inscrivez-vous  
Le programme

Finances

Ressources humaines

Technologie et services

Marketing communication

Logistique

3 jours de dire pour voir vraie entre passer à Net écono

